

LES FONDS EUROPÉENS EN MIDI-PYRÉNÉES 2014-2020

Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'Union européenne, ses Etats membres ont adopté en 2010 la **Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive**. Toutes les politiques européennes doivent participer à cette stratégie, en contribuant à atteindre les objectifs qu'elle fixe en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté et d'énergie/climat.

Pour ce faire, les politiques européennes sont dotées d'un budget défini pour les 28 Etats membres pour sept ans. Pour la période 2014-2020, il s'élève à 960 milliards d'€. Dans ce cadre, l'Union européenne confie aux Etats membres la gestion d'une partie de ces crédits. Pour la France, ce sont près de 28 milliards d'€ pour la période 2014-2020, dont :

- 15,5 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale** (fonds européen de développement régional (FEDER) et fonds social européen (FSE)), dont 14,4 milliards d'€ au titre des programmes français et 1,1 milliard d'€ au titre de la coopération territoriale européenne (CTE),
- 11,4 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de développement rural** (fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)),
- 588 millions d'€ au titre de la **politique européenne de la pêche et des affaires maritimes** (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)).

Par ailleurs, 310 millions d'€ sont alloués à la France en 2014 et 2015 au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Ces crédits sont mis en œuvre dans le cadre de programmes européens qui peuvent être soit nationaux, soit régionaux. Chaque programme définit la stratégie d'utilisation de ses crédits, en cohérence avec les priorités identifiées, au niveau national, dans l'Accord de partenariat.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, confie aux conseils régionaux la gestion d'une partie des fonds européens. A partir de 2014, les conseils régionaux deviennent ainsi les autorités de gestion du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE. Les conseils régionaux littoraux qui en font la demande mettront en œuvre une partie des mesures du FEAMP, en cohérence avec le champ de compétence des collectivités régionales.

Cette fiche est élaborée sur la base des éléments disponibles dans les projets de programmes non approuvés par la Commission européenne. Elle sera actualisée régulièrement après l'adoption des programmes.



ENJEUX

La région Midi-Pyrénées, **plus vaste région française**, se caractérise par sa métropole régionale en fort développement qui concentre, sur moins de 5% du territoire, plus de la moitié de la population et du PIB régional, des capacités économiques et de recherche leader mondial dans leur domaine, et un vaste espace à dominante rurale à faible densité démographique structuré autour de petites ou moyennes villes hébergeant un tissu économique diffus, essentiellement constitué de PME dont certaines en forte croissance, aux côtés d'une agriculture fortement marquée par l'élevage.

Cette exception Midi-Pyrénéenne, situation unique en France avec une telle acuité, constitue un défi. Celui-ci nécessite, dans le cadre d'une stratégie régionale centrée sur la croissance et l'emploi, des interventions publiques différenciées prenant en compte les spécificités et besoins de chaque territoire, en particulier en matière d'accès décentralisé et de proximité à l'enseignement supérieur, à la formation, à la recherche, à l'innovation et à la société de l'information.

STRATÉGIE EUROPE 2020



Éducation

9,40 %

Part des 18-24 ans ayant quitté prématurément le système scolaire en 2009

45,40 %

Part des 30-34 ans diplômés du supérieur en 2009



Lutte contre la pauvreté

14,50 %

Taux de pauvreté en 2010



Emploi

69,60 %

Taux d'emploi des 20-64 ans en 2009



R&D

5 %

Part des dépenses de R&D sur le PIB en 2010



Environnement

59,50 %

Part de l'électricité renouvelable dans la consommation finale d'électricité en 2010

-26 %

Evolution entre 1990 et 2009 des consommations finales d'énergies

PROGRAMMES ET MONTANTS

Les montants ci-dessous concernent le territoire de la région Midi-Pyrénées.



Programme	Montant UE du programme
Programme opérationnel Midi-Pyrénées et Garonne FEDER-FSE-IEJ Haute-Garonne 2014-2020*	460 087 007 €
Programme de développement rural Midi-Pyrénées FEADER	1 307 335 083 €
Programme opérationnel national FSE (volet régional Midi-Pyrénées)**	99 721 871 €
Programme opérationnel national IEJ (volet départemental Haute-Garonne)	2 062 637 €
Programme opérationnel national FEAMP (volet régional FEAMP) pour financer les mesures régionales que la Région aura décidé d'ouvrir sur son territoire	En cours
Total	1 869 206 598 €

Les montants ci-dessous concernent des territoires dépassant les frontières de la région Midi-Pyrénées.

Espaces interrégionaux****

Axe interrégional Bassin de la Garonne (dans le PO Midi-Pyrénées)	5 750 000 €
Programme opérationnel interrégional FEDER Pyrénées	25 000 000 €
Programme opérationnel interrégional FEDER Massif-Central	40 000 000 €

Coopération territoriale européenne***

POCTEFA
(transfrontalier)

189 341 397 €



Interreg V B SUDOE
(transnational)

106 810 523 €



MED
L'Europe en Méditerranée
(transnational)

224 322 525 €



Interreg Europe
(interrégional)

359 326 320 €



QUELS PROJETS THÉMATIQUES ?



Programme opérationnel Midi-Pyrénées et Garonne FEDER-FSE-IEJ Haute-Garonne 2014-2020

La Commission européenne impose aux programmes de concentrer un montant conséquent de leur enveloppe sur un nombre limité de thématiques en fonction des fonds, c'est ce qu'on appelle la concentration thématique¹.

Le programme a pour objectif répondre à l'obligation de solidarité et de cohésion économique, sociale et territoriale, qui impose que tous les territoires de Midi-Pyrénées, dans leur diversité, contribuent à la compétitivité et à la capacité d'innovation. Dans ce cadre, un accent plus particulier a été mis sur les territoires les plus fragilisés.

Ainsi, l'accent est mis sur le soutien à l'**innovation** et aux **PME**, avec pour objectif affiché de **stimuler la compétitivité et l'écosystème régional de l'innovation**. Cette démarche se traduit par l'**encouragement et la diffusion de l'innovation sur les territoires**, par le financement **d'actions d'investissement de R&D des PME**, et par le soutien aux **pratiques collaboratives d'innovation**, en lien avec la Stratégie régionale de spécialisation intelligente, par l'accompagnement des projets de **modernisation et d'amélioration de la compétitivité**, et par la **structuration de filières et d'accompagnement** (individuel ou collectif) à l'international des entreprises. Pour l'ensemble de ces thématiques, des **instruments financiers** spécifiques pourront être mobilisés.

Le soutien des fonds européens sur les territoires les plus fragiles se concrétise par le financement **de services et d'équipements publics et de rénovation énergétique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville** (voir « Quels projets territoriaux ? ») et par l'amélioration de l'employabilité des Midi-Pyrénéens en garantissant un enseignement supérieur de qualité et accessible dans l'ensemble des sites de proximité maillant le territoire régional.

En outre, le FSE sera mobilisé en grande majorité sur **la formation tout au long de la vie**, afin de contribuer aux objectifs UE 2020. **Le programme opérationnel agira sur la formation et l'accompagnement** des demandeurs d'emploi pour un retour rapide et durable à l'emploi, et sur l'identification des nouveaux métiers et compétences en lien avec les branches professionnelles. Il s'agira notamment d'accompagner les demandeurs d'emploi à la création d'activité et d'augmenter l'offre de formation de niveaux I à III à destination des catégories socioprofessionnelles défavorisées.

Afin de favoriser un égal accès de tous les Midi-Pyrénéens à la formation, **l'utilisation de la Formation Ouverte à Distance (FOD)** doit également être renforcée afin de réduire la fracture entre l'agglomération toulousaine et le reste du territoire, et permettre l'accès à une préparation à **la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** pour l'ensemble de la population.

De même, la dotation FSE de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) soutiendra, dans le département de la Haute-Garonne, **l'intégration**

de jeunes sans emploi, ni formation, ne suivant pas d'études (NEET). Dans ce cadre, des actions de soutien à la formation, de remise à niveau, seront financées.

Les interventions dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes visent tout public jeune de 16 à 25 ans sans emploi, ne suivant ni formation ni enseignement. Ce public est appelé les « Jeunes ni en éducation, ni en emploi ni en formation » (NEET).

Par ailleurs, le programme opérationnel soutiendra des actions visant à :

- **contribuer à la transition énergétique** en développant le nombre d'unités de production durable d'énergie renouvelable et en favorisant l'efficacité énergétique dans les logements et les bâtiments publics,
- **contribuer à la transition écologique et à la préservation de la biodiversité** en soutenant des actions de préservation de la biodiversité, en développant l'information et la sensibilisation des divers publics.



Programme de développement rural Midi-Pyrénées FEADER

Le programme de développement rural 2014-2020 Midi-Pyrénées a construit sa stratégie d'intervention en se fondant à la fois sur **l'impact du cadre national** au niveau régional et en cherchant à répondre à la **pluralité des enjeux territoriaux**. La logique d'intervention comprend donc **trois piliers** qui constituent la clé de voûte entre le constat des besoins et les actions à mettre en œuvre :

- **la triple performance économique, écologique et sociale dans les secteurs agricoles, agroalimentaires et forestiers,**
- **le développement et l'attractivité des zones rurales et l'accessibilité aux services essentiels,**
- **le partage des connaissances et le renforcement de l'innovation.**

Ces trois piliers permettent de répondre à la diversité des enjeux en lien avec le développement rural, dans un territoire d'exception, tant par ses qualités environnementales, agricoles, agroindustrielles, forestières, que par les disparités entre ses espaces ruraux et sa métropole.

Bien que l'ensemble des domaines d'action soit compris dans les opérations soutenues, les domaines prioritaires d'action sont :

Priorité 4 : Restaurer, préserver, et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

2B : Faciliter l'entrée des exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations

6B : Promouvoir le développement local dans les zones rurales

2A : Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole

6C : Améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales

3A : Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen de programmes qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles et par le biais de promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements et des organisations de producteurs et des organisations interprofessionnelles

5A : Développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture

Priorité 1 : Favoriser le transfert de connaissance et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales

5E : Promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie

6A : Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois

Programme opérationnel national FSE (volet régional Midi-Pyrénées)

Le programme opérationnel national FSE a vocation à intervenir principalement sur les champs de **l'emploi et de l'inclusion active**. L'action du FSE en région Midi-Pyrénées sera articulée autour de 3 axes d'intervention :

- **Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat**

Le FSE financera des actions d'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin, notamment les jeunes, les seniors, les chômeurs récurrents, et de modernisation des institutions du marché du travail.

Dans le cadre de cet axe, des actions de réduction et de prévention du décrochage scolaire seront financées.

Enfin le FSE à la main de l'Etat en Midi-Pyrénées sera mobilisé pour accompagner les créateurs d'entreprises.

- **Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels**

Le FSE permettra la promotion d'une approche partenariale de l'anticipation et de la gestion des mutations économiques, il soutiendra le développement des compétences des salariés.

De plus, le FSE interviendra en région Midi-Pyrénées, afin de promouvoir le vieillissement actif et le retour à l'emploi des seniors.

- **Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion**

En partenariat avec les acteurs de l'inclusion sur le territoire, notamment les conseils départementaux et les PLIE, des actions seront financées par le FSE afin de favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. Il est notamment prévu en région Midi-Pyrénées de mettre en œuvre

des parcours de retour à l'emploi intégrant des étapes destinées à lever les freins à l'emploi.

Programme opérationnel national IEJ (volet départemental Haute-Garonne)

Le programme opérationnel IEJ finance les actions en faveur des jeunes de moins de 26 ans qui ne sont **ni en emploi, ni en formation et ne suivent pas d'étude (NEET)**. Ces actions concernent autant les jeunes chômeurs indemnisés, qui peuvent être diplômés, que les jeunes « décrocheurs » qui ne fréquentent pas le service public de l'emploi.

Dans la région Midi-Pyrénées, seront mis en œuvre dans le cadre d'IEJ :

- **des actions de repérage des jeunes NEET** comme les plateformes de suivi des décrocheurs ou la journée défense et citoyenneté,
- **l'accompagnement suivi et personnalisé**, notamment l'appui à la recherche d'une solution d'emploi, de stage ou de formation,
- **des dispositifs facilitant l'insertion professionnelle** tels que la mise en situation professionnelle et les formations qualifiantes.

Programme opérationnel national FEAMP

Concernant le FEAMP, les porteurs de projet des régions non-littorales pourront bénéficier d'un soutien à travers différents dispositifs (exemples : investissements productifs en aquaculture, aide aux industries agro-alimentaires de transformation de produits de la pêche et de l'aquaculture) gérés par l'Etat, sur la base d'enveloppes nationales (non réparties entre régions). En outre, les porteurs de projet de toutes les régions (littorales et continentales) bénéficient d'un soutien du FEAMP dans le cadre des mesures nationales gérées par l'Etat (exemple : aides à l'innovation dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, aides aux organisations de producteurs), sur la base d'enveloppes nationales (non réparties entre régions).

QUELS PROJETS TERRITORIAUX ?

Programme opérationnel interrégional Pyrénées

Le programme opérationnel interrégional du massif des Pyrénées a pour objectif principal d'accompagner le développement de l'emploi et le dynamisme économique au travers des filières d'activités spécifiques au massif et du tourisme, en s'appuyant sur les atouts patrimoniaux.

Dans ce cadre, les crédits FEDER permettront de poursuivre les objectifs suivants :

- le renforcement des activités au travers d'une action ciblée en faveur de l'artisanat et des TPE/PME qui valorisent et développent les ressources et les savoir-faire propres au massif,

FONDS EUROPÉENS EN MIDI-PYRÉNÉES 2014-2020

- l'amélioration de la connaissance et la valorisation des patrimoines du massif (par la mutualisation innovante des moyens dans le domaine de l'inventaire patrimonial, mais également par l'adaptation de l'accès à la connaissance et à l'interprétation de l'offre patrimoniale aux attentes des visiteurs du 21^{ème} siècle),
- l'accroissement de la qualité et de la diversité des activités touristiques (par la qualification des structures d'hébergement touristique, la dynamisation et la structuration des filières et des services touristiques et enfin par l'amorçage d'une dynamique performante de développement durable de l'économie touristique des stations et sites du massif).



Programme opérationnel interrégional Massif-Central

Le programme opérationnel interrégional Massif-Central soutient l'objectif partagé par l'ensemble du partenariat de rester une montagne habitée, dynamique, capable d'attirer et maintenir des entreprises et des actifs.

Dans ce cadre, plus de la moitié des crédits FEDER sont prévus **pour endiguer la perte de la biodiversité et valoriser le potentiel des ressources naturelles du Massif-Central**. Il s'agira notamment de préserver les milieux emblématiques du Massif-Central (prairies, forêts anciennes, tourbières) soit par des actions de gestion et restauration de sites, soit par des actions mutualisées à l'échelle interrégionale, portant sur l'amélioration des connaissances, l'animation et la sensibilisation des territoires. L'objectif est de pouvoir mieux valoriser cette qualité environnementale en matière de développement pour le territoire et ses habitants. Le FEDER permettra ainsi d'expérimenter les paiements pour services environnementaux et de soutenir une stratégie ambitieuse en matière de tourisme et loisirs de pleine nature, incluant les grands itinéraires de randonnée.

En outre, le FEDER sera consacré **au soutien de la filière bois**. Avec 9 millions d'€ de FEDER, le programme porte un effort important à la stratégie interrégionale issue des états généraux du bois de 2012, pour laquelle l'Etat répartit également ses crédits à l'échelle du massif. Il s'agit donc de faire converger les moyens sur des dispositifs interrégionaux déjà identifiés de soutien à la filière bois construction.

Enfin, le programme Massif-Central a vocation à promouvoir les initiatives de **nouveaux modes de développement portés par les territoires** afin d'améliorer leur attractivité auprès des actifs : politiques d'accueil de nouvelles populations, services aux populations, développement de nouvelles activités, etc. l'objectif est d'innover.



Territoires urbains

Le règlement européen impose de consacrer au moins 5% de l'enveloppe nationale de FEDER au développement urbain durable.

En Midi-Pyrénées, le FEDER permettra de déployer des moyens spécifiques pour aider, dans les quartiers prioritaires de Toulouse Métropole et des communautés d'agglomération et de communes définies dans le cadre de la politique de la ville, d'une part **à la rénovation énergétique des logements locatifs sociaux / hébergements à vocation sociale**, mais aussi des **bâtiments publics** tels que les bâtiments universitaires, et d'autre part à l'amélioration des conditions de vie, nécessaire à la réussite des politiques d'inclusion, en soutenant le maintien et le développement du tissu commercial et des grands équipements de services aux publics (culturel, sportif, etc.).

A l'échelle nationale, au moins 10% de l'enveloppe de FEDER-FSE gérée par les conseils régionaux sera consacrée en priorité aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, conformément à l'Accord de partenariat.

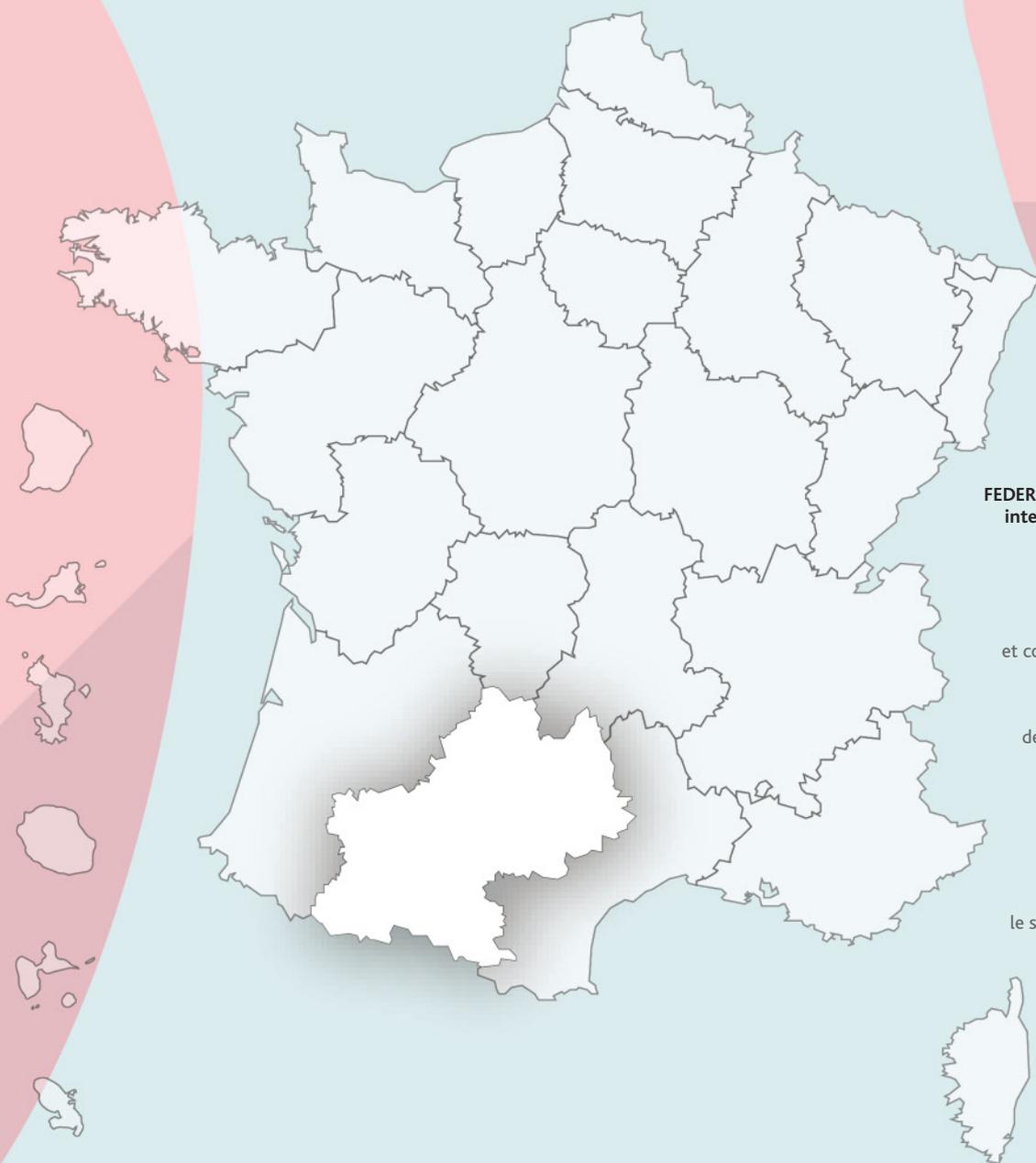


Territoires ruraux

Afin de soutenir au mieux le développement des territoires ruraux, les régions s'efforceront d'atteindre collectivement l'objectif de consacrer en moyenne nationale de l'ordre de 10% du FEADER à la priorité 6 du développement rural. Ce choix vise à maintenir un effort comparable à celui réalisé sur la période 2007-2013 sur l'axe 3 du FEADER où ce pourcentage avait été retenu.

Dans le cadre de son programme de développement rural, la Région soutient l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement menées par les acteurs locaux dans le cadre de la mesure LEADER. Il s'agit d'un développement mené par les acteurs locaux, c'est à dire par des groupes d'action locale composés de représentants des intérêts socio-économiques locaux publics et privés. Il repose et s'effectue au moyen de stratégies intégrées et multisectorielles de développement local intégrant des aspects innovants ; à la fois sur une démarche ascendante du développement rural, la définition d'une stratégie locale basée sur les attentes, les idées, les projets et les initiatives des populations locales et le développement du partenariat public/privé. Un appel à candidatures a été lancé pour sélectionner les territoires (ou Groupes d'Action Locale, GAL) chargés de la mise en œuvre de la mesure. Chaque GAL doit couvrir un territoire comportant entre 45 000 et 150 000 habitants.

Bassin de la Garonne : le programme opérationnel régional FEDER-FSE dispose également d'un axe interrégional dédié au financement d'actions sur le bassin de la Garonne. Sur ce territoire spécifique (couvrant les régions d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées), la priorité a été donnée à **la prévention et à la gestion des risques** (en favorisant la réactivité des acteurs locaux et en minimisant la vulnérabilité des populations lors d'une inondation) et à la **protection de la biodiversité** (en remettant la Garonne au cœur des préoccupations d'aménagement et de développement local, par une approche territoriale et paysagère et en préservant les milieux et espèces aquatiques).



Contacts

Programme opérationnel FEDER-FSE-IEJ, programme opérationnel interrégional Pyrénées et programme de développement rural

Autorité de gestion
Conseil régional Midi-Pyrénées
M. Guillaume POINSSOT,
Directeur des Affaires Européennes
et contractuelles, Région Midi-Pyrénées
guillaume.poinssot@cr-mip.fr
M. François LAURENS,
Directeur de l'agriculture,
de l'alimentation et de l'espace rural,
Région Midi-Pyrénées
francois.laurens@cr-mip.fr

Volet régional du programme national FSE et du programme national IEJ

Autorité de gestion déconcentrée
le service FSE de la Direction régionale
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail
et de l'emploi (DIRECCTE)
de Midi-Pyrénées
Chef du service FSE
M. Jean-Louis AN TOMORI
jean-louis.antomori@direccte.gouv.fr

Pour en savoir plus

www.europe-en-midipyrenees.eu
www.midi-pyrenees.direccte.gouv.fr/accueil-16
www.europe-en-france.gouv.fr